

Annexe 4.2.

FICHE DE CONTROLE DE COMPLETEUDE

Porteur de projet : _____

Pièces à joindre		Pièce jointe	Sans objet
Dossier du projet candidat complété et signé (annexe 3)	1 Original		
Fiche de présentation du projet (annexe 4.1)	Original		
Devis détaillés des travaux et investissements rédigés en langue française qu'ils soient demandés au financement de FAM ou non	Copies		
Urbanisme Hauteur inférieure à 1.80 m, quelle que soit la surface. (Aucune autorisation d'urbanisme n'est nécessaire, <u>sauf pour les implantations en secteur sauvegardé ou en site classé</u>) <u>ou</u> hauteur comprise entre 1.80 m et 4.00 m. Surface au sol n'excédant pas 2 000 m ² sur une même unité foncière. (<u>Arrêté de non opposition à déclaration préalable</u>) <u>ou</u> hauteur supérieure à 4.00 m. Surface au sol excédant 2 000 m ² sur une même unité foncière. (<u>Permis de construire</u>)	Copie		
	Copie		
	Copie		
Certificat de régularité fiscale	Copie		
Attestation bancaire ou tout document équivalent (annexe 4.3)	Original		
Attestation du comptable ou du centre de gestion concernant l'autofinancement.	Original		
Loi sur l'eau – Attestation sur l'honneur (annexe 4.5)	Original		
En cas de forme sociétaire du demandeur, les statuts. A compléter par les statuts des personnes morales détenant la société demandeuse si celle-ci comporte des JA et/ou NI	Copie		
En cas de crédit de crédit-bail, contrat de crédit bail précisant la durée et la rétrocession à terme de l'investissement au producteur	Copie		
En cas de location, contrat de location précisant la durée	Copie		
Si postes C01, B01, B02 et B04 : Rapport d'audit à <i>présenter au plus tard 2 mois après la date de dépôt initiale du projet</i>	Copie Copie		
Maraîchage : en cas d'adhésion à une organisation de producteur (OP), attestation de l'OP (annexe 4.4M)	Original		
En cas de projet groupé concernant plusieurs exploitations agricoles, copie de la convention liant les différentes exploitations dans la réalisation du projet et signée par chacune des parties	Copie		
En cas de coopérative ou filiale de coopératives : attestation du comptable ou du centre de gestion pour le chiffre d'affaires en production horticole ou maraîchère (annexe 4.4)	Original		
Le cas échéant, justificatif, émanant de l'organisme habilité concerné, attestant de l'engagement du porteur de projet dans une démarche environnementale certifiée niveau 2 ou 3, ou démarche de filière ou charte de production agréée par les pouvoirs publics...	Copie		

FranceAgriMer se réserve le droit de demander tout autre document ou renseignement que l'établissement jugerait nécessaire à l'instruction du dossier.

Date : /__ / __ / __ Nom : _____

Signature